

Monsieur Le Préfet de Loire-Atlantique
s/c de Monsieur Le Sous-Préfet de Saint-Nazaire
Sous-Préfecture de Saint-Nazaire
1 rue Vincent Auriol
BP 425 44616
Saint-Nazaire Cedex

Saint-Nazaire, le 12 mars 2020

Objet Demande d'information sur la recevabilité du nouveau dossier d'autorisation présenté par l'entreprise *Rabas Protec* le 4 juillet 2019.

Monsieur Le Préfet,

Lors du Comité de Suivi de Site du 29 novembre 2019 une présentation a été faite par les représentants de la DREAL de la situation de la société *Rabas Protec* depuis l'annulation par le Tribunal Administratif le 23 novembre 2018 de l'arrêté d'autorisation d'exploiter de cette dernière.

Le 07 décembre 2018 l'entreprise faisait savoir qu'elle optait pour le dépôt d'un nouveau dossier d'autorisation et simultanément vous preniez un Arrêté permettant la poursuite temporaire de l'activité.

Le 04 juillet 2019, soit 6 mois et 28 jours plus tard, l'entreprise a déposé ce dossier.

Après une première inspection réalisée par les services de l'État un rapport de non-recevabilité a été établi et vous a été transmis le 22 août 2019. L'exploitant informé a apporté des éléments de réponse par courrier le 11 octobre 2019. A la date de la CSS ces compléments étaient toujours en cours d'instruction.

Aujourd'hui, plus de neuf mois se sont écoulés depuis le 04 juillet 2019, date du dépôt du dossier d'autorisation déposé par la société *Rabas Protec*. Qu'en est-il de la recevabilité de ce dossier ? A-t-elle été actée ?

Si oui, avez-vous Monsieur Le Préfet saisi le TGI pour nommer un commissaire enquêteur dans l'objectif de l'ouverture d'une enquête publique ?

Si non, qu'est-ce qui peut expliquer cette durée déjà supérieure à 9 mois entre le dépôt initial du dossier et une absence de validation de ce dernier ?

Dans l'attente d'une réponse de votre part nous vous prions d'agréer Monsieur Le Préfet, l'expression de nos salutations distinguées et citoyennes.

Pour l'association VAMP
le président C. Quélard